



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025_045

**DEMANDE DE SUBVENTION 2026 FINANCEMENT D'UN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL
GRANDE PRÉCARITÉ POUR L'ACCUEIL DE JOUR MOBILE ET AU RELAIS DES SOLIDARITÉS
– DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 7 octobre 2025 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS: 11

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE, Arnaud ARFEUILLE.

EXCUSÉS: 4

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Emilie MARCHES (Procuration à Ghislaine BOUVIER), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Arnaud ARFEUILLE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le relais des solidarités accueille chaque matin une vingtaine de personnes.

Ces personnes vivant majoritairement à la rue, ou en squat viennent au relais des solidarités pour prendre une douche, boire un café, échanger avec les bénévoles, ou encore réaliser des démarches administratives avec l'aide du conseiller numérique.

L'accueil café et douche est assuré par les bénévoles des associations caritatives du relais des solidarités. Les agents du CCAS apportent leurs soutiens aux bénévoles, et réalisent le premier accueil inconditionnel des personnes en grande précarité.

Dans le cadre de cette action, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) accorde au CCAS depuis 2021 une subvention de fonctionnement. Cette subvention finance principalement un ETP (Equivalent Temps Plein) d'accueil et de médiation pour les personnes en grande précarité du relais des solidarités.

Pour l'année 2026 (1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2026), le CCAS sollicite une subvention de fonctionnement afin de financer le poste à temps plein d'un travailleur social Grande précarité (catégorie A). Ce nouvel agent aura notamment pour mission de participer au développement du projet d'accueil de jour mobile que le CCAS souhaite expérimenter en lien avec l'association LA CROIX ROUGE.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

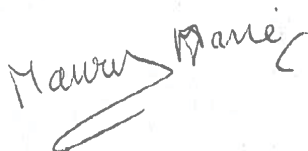
- Solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, la demande de subvention, afin de soutenir le plan d'action proposé par le CCAS de Mérignac et par conséquent le financement d'un poste de travailleur social Grande précarité,
- Autoriser le Président du CCAS ou sa vice-Présidente à signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cet engagement,
- Percevoir le montant de la recette en section de fonctionnement au compte 74888.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **13** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 octobre 2025

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.